



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

TROISIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## **Commission de la culture et de l'éducation**

### **Rapport**

Étude détaillée du projet de loi n° 2, Loi permettant au Parlement du Québec de préserver le principe de la souveraineté parlementaire à l'égard de la Charte de la langue française et de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 10 juin 2026

**Dépôt à l'Assemblée nationale:  
n° 183-20260611**

---

**2026**

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MERCREDI 10 JUIN 2026 .....	2
REMARQUES PRÉLIMINAIRES .....	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE .....	2
REMARQUES FINALES .....	3

### ANNEXES

- I. Amendements non adoptés
- II. Documents déposés

Séance du mercredi 10 juin 2026

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 2, Loi permettant au Parlement du Québec de préserver le principe de la souveraineté parlementaire à l'égard de la Charte de la langue française et de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (Ordre de l'Assemblée le 10 juin 2026)

Membres présents :

M<sup>me</sup> Guillemette (Roberval), vice-présidente

M. Asselin (Vanier-Les Rivières)

M<sup>me</sup> Blais (Abitibi-Ouest) en remplacement de M. Lévesque (Chauveau)

M<sup>me</sup> Cadet (Bourassa-Sauvé), porte-parole de l'opposition officielle en matière de langue française

M<sup>me</sup> Hébert (Saint-François) en remplacement de M. Émond (Richelieu)

M. Jean-François Roberge, ministre de la Langue française

M. Rivest (Côte-du-Sud)

M<sup>me</sup> Tremblay (Hull)

M<sup>me</sup> Zaga Mendez (Verdun) en remplacement de M. Zanetti (Jean-Lesage)

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 47, M<sup>me</sup> Guillemette (Roberval) déclare la séance ouverte.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission des remplacements.

M<sup>me</sup> la présidente dépose le document coté CCE-125 (annexe II).

### **REMARQUES PRÉLIMINAIRES**

M. Roberge (Chambly), M<sup>me</sup> Cadet (Bourassa-Sauvé) et M<sup>me</sup> Zaga Mendez (Verdun) font des remarques préliminaires.

À 12 h 13, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

### **ÉTUDE DÉTAILLÉE**

Article 0.1: M<sup>me</sup> Zaga Mendez (Verdun) propose l'amendement coté Am a (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M<sup>me</sup> Zaga Mendez (Verdun), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M<sup>me</sup> Zaga Mendez (Verdun) - 1.

Contre : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M<sup>me</sup> Blais (Abitibi-Ouest), M<sup>me</sup> Hébert (Saint-François), M. Rivest (Côte-du-Sud), M. Roberge (Chambly) et M<sup>me</sup> Tremblay (Hull) - 6.

Abstention : M<sup>me</sup> Cadet (Bourassa-Sauvé) et M<sup>me</sup> Guillemette (Roberval) - 2.

L'amendement est rejeté.

Article 1 : L'article 1 est adopté.

Article 1.1 : M<sup>me</sup> Zaga Mendez (Verdun) propose l'amendement coté Am b (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M<sup>me</sup> Zaga Mendez (Verdun), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

L'amendement est rejeté (vote identique à l'amendement coté Am a).

Article 2 : L'article 2 est adopté.

Article 3 : L'article 3 est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M<sup>me</sup> Guillemette (Roberval) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

### REMARQUES FINALES

M<sup>me</sup> Cadet (Bourassa-Sauvé) et M. Roberge (Chambly) font des remarques finales.

**Commission des institutions**

---

À 12 h 29, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

**Original signé par**

**Original signé par**

\_\_\_\_\_  
Marie-Claude Paquette

\_\_\_\_\_  
Filomena Rotiroti

MCP/ap

Québec, le 10 juin 2026

## **ANNEXE I**

### **Amendements non adoptés**

Projet de loi n° 2

Am a  
Art. 0.1

Loi permettant au Parlement du Québec de préserver le principe  
de la souveraineté parlementaire à l'égard de la Charte de la  
langue française et de la Loi sur la langue officielle et commune du  
Québec, le français

---

**AMENDEMENT**

**ARTICLE 0.1**

Insérer, avant l'article 1 du projet de loi, le suivant :

« 0.1 L'article 213.1 de la Charte de la langue française (chapitre C-11) est abrogé. ».

Rejeté  
mls.

Am b  
Art. 1.1.

## Projet de loi n° 2

Loi permettant au Parlement du Québec de préserver le principe de la souveraineté parlementaire à l'égard de la Charte de la langue française et de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français

---

### AMENDEMENT

#### ARTICLE 1.1

Insérer, après l'article 1 du projet de loi, le suivant :

« 1.1. L'article 216 de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (2022, chapitre 14) est abrogé. ».

*Rejeté*  
*mep.*

## **ANNEXE II**

### **Documents déposés**

## Documents déposés

### **Séance du 10 juin 2026**

Droits collectifs Québec. Mémoire concernant le projet de loi n° 2, Loi permettant au Parlement du Québec de préserver le principe de la souveraineté parlementaire à l'égard de la Charte de la langue française et de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français

CCE-125